

NEWSLETTER LE MONDE DU CAMPING CAR

ETENDRE LE PERMIS B AUX CAMPING-CARS POIDS LOURD DE 4,5 TONNES : 80% DES SONDÉS SONT POUR !

[Avis/débats poids lourd](#)



La loi est claire : pour conduire un véhicule de plus de 3,5 tonnes, il faut le permis poids lourd (C ou C1). Mais des fédérations de camping-caristes réclament une extension du permis B jusqu'à 4,25 ou 4,5 tonnes. Majoritairement, les camping-caristes sont pour. Décryptage.

Les camping-cars sont des véhicules comme les autres, et à première vue, il n'y a aucune raison qu'ils dérogent à la règle. Jusqu'à 3,5 tonnes, le permis B suffit. Au-delà, il faut le permis poids lourd. Mais nous avons récemment relayé la revendication de la **FICM** (fédération internationale des clubs de motorhomes) et d'une autre fédération en faveur d'une extension de ce seuil de 3,5 tonnes. Nous avons reçu beaucoup de réactions, plutôt favorables, que vous pouvez découvrir ci-dessous.

5 raisons de douter de la limite de 3,5 tonnes



1. Les conducteurs détenant le permis B depuis avant 1975 peuvent conduire n'importe quel véhicule de transport de personnes de moins de 9 places avec un permis B. C'est une anomalie du droit qui paraît injuste à ceux qui ont eu leur permis après cette date.
2. La limite de 4,25 tonnes n'entraîne pas de différence sur la conduite, tant que le gabarit du camping-car (et même son châssis) restent le même. Il ne s'agit que d'une question d'homologation.
3. Les conducteurs tractant une remorque de 750 kg avec un camping-car de 3,5 tonnes peuvent se contenter du permis B, alors que l'ensemble roulant affiche un PTAC de 4,25 tonnes.
4. Beaucoup de camping-cars sortent de l'usine avec une charge utile de quelques centaines de kg. Une fois les équipements à bord, on risque la surcharge.
5. La limite de 3,5 tonnes empêche la transition énergétique des camping-cars. Les motorisations électriques entraînent effectivement une augmentation du poids à vide du véhicule.

Notre sondage : 80 % des participants sont pour une extension du permis B aux camping-cars de 4,5 tonnes

« Pensez-vous que le permis B devrait permettre de conduire un camping-car de 4,5 tonnes ? »

A cette question, nous avons reçu **3490 réponses**. Ce sondage est simplement indicatif, il n'a pas été réalisé selon un protocole strict (panel représentatif, une seule participation par individu, etc.).

- **Oui : 80 %**
- **Non : 18 %**
- **Sans opinion : 2 %**

Lire aussi notre article

[Le camping-car poids lourd et sa part de galère](#)

Lire aussi notre article

[Tout savoir sur les camping-cars poids lourd](#)

Lire aussi notre article

[Pour ou contre le camping-car poids lourd : avis de camping-caristes](#)



- **Nos lecteur ont la parole...**

Philippe : Je trouve aberrant qu'aujourd'hui avec les véhicules produits, et qui plus est, solides, on ne puisse pas porter le poids des camping-cars à 4250 kg. Comment font les artisans de tous les secteurs, les livreurs, les transporteurs et j'en passe. Notre secteur du loisir n'est pas très représentatif mais les camping-caristes qui ont au moins dix ans de permis pourraient être pris comme base de décision. Ce qui est le cas de la plupart d'entre nous.

Jean : il serait temps surtout d'abolir [ce fameux B79](#) qui n'est pas un permis mais une dérogation discriminatoire, ou l'accorder à tous sans distinction et permettre de conduire jusqu'à 5 tonnes avec un simple permis B, après cinq tonnes tous et toutes devrait avoir au minimum permis C ou C1.

Gilles : 4250 kg pour les camping-cars, avec interdiction de remorque pour les détenteurs du permis B, mais avec une formation sérieuse pour éviter les problèmes de maîtrise du véhicule, parce ce n'est pas une voiture de 2000 kg, là.

Claude : En augmentant la charge à 4250 kg, les fabricants pourraient rendre leurs véhicules beaucoup plus sûrs et mettre des roues jumelées sur les camping-cars, et passé en propulsion. Je suis garagiste, j'ai loué des camping-cars pendant plusieurs années en tant que professionnel. Alors oui, monter le poids, même à 4800 kg serait une très bonne chose. Pour la sécurité de tout le monde.

Frédéric : Si un conducteur souhaite conduire un véhicule de plus de 3,5 tonnes avec un permis B, il faut aussi qu'il accepte la visite médicale tous les 5 ans et aussi les formations onéreuses obligatoires.

Patrice : Pour conduire un véhicule de moins de 3,5 T avec une remorque de plus de 750 kg, il faut le permis B et le B96 (une formation de 7 heures) [tant que le PTAC de l'ensemble ne dépasse pas 4,25 tonnes, NDLR]. Je partage le fait que le B96 devrait permettre de conduire un camping-car de 4,250 kg. Les allemands ont un permis VL qui va jusqu'à 5 T, pourquoi pas nous ? Autrement, l'extension qui est valable pour les gens qui ont eu le permis avant le 01/01/1975 devrait pouvoir s'adresser à tous sauf peut-être au jeune permis (A).

Fabrice : Pourquoi avant janvier 1975 et pas après? C'est complètement ridicule ! Pour ma part, mon permis est de novembre 1975 et je pense que je conduis aussi bien qu'un permis d'avant janvier... Encore une loi débile !

Copie du Newsletter du

« Le Monde du Camping Car »

Fernand ROZIAU

Président du Camping Car 18 Club